



Distr. générale
30 juillet 2018

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**
Quito, 5-9 novembre 2018

Ordre du jour provisoire

I. Segment préparatoire (5-7 novembre 2018)

1. Ouverture du segment préparatoire :
 - a) Déclaration(s) de représentant(e)s du Gouvernement équatorien ;
 - b) Déclaration(s) de représentant(e)s du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour du segment préparatoire ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers.
4. Amendement de Kigali au Protocole de Montréal visant à réduire progressivement les hydrofluorocarbones :
 - a) Communication des données en application de l'article 7 et questions connexes ;
 - b) Techniques de destruction des substances réglementées (décision XXIX/4) ;
 - c) Progrès accomplis par le Comité exécutif du Fonds multilatéral dans l'élaboration de directives concernant le financement de la réduction progressive des hydrofluorocarbones (décision XXVIII/2) ;
 - d) État de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.
5. Disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement (décision XXIX/8).
6. Questions relatives aux dérogations prévues aux articles 2A à 2I du Protocole de Montréal :
 - a) Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2019 et 2020 ;
 - b) Mise au point et disponibilité de méthodes de laboratoire et d'analyse qui peuvent être appliquées sans recourir à des substances réglementées par le Protocole (décision XXVI/5) ;
 - c) Agents de transformation (décision XVII/6).
7. Liens entre les hydrochlorofluorocarbones et les hydrofluorocarbones dans le cadre de la transition aux produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement global.

8. Questions relatives à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des hydrofluorocarbones (décision XXIX/10) :
 - a) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur l'efficacité énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur ;
 - b) Accès des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal à des technologies à haut rendement énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur.
9. Ajustements proposés au Protocole de Montréal sur les hydrochlorofluorocarbones pour les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole.
10. Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11).
11. Point soulevé par les Émirats arabes unis concernant les conditions d'octroi d'une assistance financière et technique.
12. Examen du mandat, de la composition et de l'équilibre des groupes d'évaluation et de leurs organes subsidiaires ainsi que des connaissances spécialisées exigées de leurs membres.
13. Examen des candidatures présentées par les Parties pour pourvoir les postes d'expert(e) de haut niveau et d'autres fonctions au Groupe de l'évaluation technique et économique.
14. Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2019 :
 - a) Membres du Comité d'application ;
 - b) Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral ;
 - c) Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée.
15. Questions relatives au respect des obligations et à la communication des données : travaux du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal et décisions recommandées par le Comité.
16. Bilan de la situation des îles des Caraïbes touchées par des ouragans (décision XXIX/19).
17. Questions diverses.

II. Segment de haut niveau (8 et 9 novembre 2018)

1. Ouverture du segment de haut niveau :
 - a) Déclaration(s) de représentant(e)s du Gouvernement équatorien ;
 - b) Déclaration(s) de représentant(e)s du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
 - c) Déclaration du Président de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Bureau de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour du segment de haut niveau de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
 - c) Organisation des travaux ;
 - d) Vérification des pouvoirs des représentants.
3. Exposés des groupes d'évaluation sur l'avancement de leurs travaux et sur les principales questions découlant de leurs évaluations quadriennales de 2018.
4. Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds.
5. Déclarations des chefs de délégation et débat sur les principales questions.
6. Rapport des coprésident(e)s du segment préparatoire et examen des décisions qu'il est recommandé à la trentième Réunion des Parties d'adopter.
7. Date et lieu de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

8. Questions diverses.
 9. Adoption des décisions de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
 10. Adoption du rapport.
 11. Clôture de la réunion.
-